

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

COMMUNE DE LA CLUSAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ

SEANCE DU 23 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CLUSAZ dûment convoqué le 17 juin 2022 dans la Salle Yves POLLET-VILLARD sous la présidence de Monsieur Didier THEVENET, Maire

Sont présents : Didier THEVENET, Michaël DONZEL-GONET, Pascale MEROTTO, Didier COLLOMB-GROS, Christelle ANGELLOZ-NICOUD, David AGNELLET, Nathalie AGNELLET, Cécile CHAPPAZ, Caroline DORIER, Sandra DUNAND, René GALLAY, Fabienne MAISTRE, Antonin RUPHY

Excusé(s) : David PERILLAT-AMEDEE (pouvoir à Christelle ANGELLOZ-NICOUD), Elodie GUIDON (pouvoir à René GALLAY), Jean-Luc LABORDE (pouvoir à Fabienne MAISTRE),

Absent(s) : Alexandre HAMELIN, Véronique POLLET-VILLARD, Arthur THOVEX

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers représentés : 3

Nombre de conseillers votants : 16

Monsieur le Conseiller Municipal Antonin RUPHY, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

DELIBERATION 2022/106 Cimetière LA CLUSAZ – TARIFS

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment celle des articles L 2223-1 et suivants et R 2223-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2001/195, en date du 29 octobre 2001, fixant les tarifs des concessions funéraires ;

Vu le règlement intérieur du cimetière ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2223-1 du code général des collectivités territoriales, la Commune de La Clusaz dispose d'un cimetière, situé 1 Montée du Cimetière

à La Clusaz.

Par délibération n°2001/195, la Commune avait fixé les tarifs de concessions funéraires et il y a lieu de procéder à leur mise à jour pour tenir compte notamment des aménagements réalisés par la Commune en 2021 (création de nouveaux caveaux), dans les conditions suivantes :

<i>Concessions funéraires</i>		
<i>Durée de la concession</i>	<i>Durée 15 ans</i>	<i>Durée 30 ans</i>
Concession simple (1 mètre de large sur 2 mètres de long)	200	400
Concession double (au-delà d'1 mètre de large sur 2 mètres de long)	400	800
Concession Columbarium (1 case)	400	800

†	Caveau provisoire dans une limite de 6 mois maximum	3€/jour
	Ouverture et pompage des caveaux	A la charge des familles

<i>Caveaux</i>		
	<i>Caveaux construits avant 2021</i>	<i>Caveaux construits en 2021, suite aux travaux de réaménagement</i>
Caveau 2 places	610 €	2544 €
Caveau 3 places	915 €	2988 €
Caveau 4 places	1220 €	3096 €
Caveau 6 places	1830 €	Sans objet
Caveau d'occasion	-50%	-50%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité cette délibération.

DE FIXER les tarifs du cimetière de La Clusaz, tels qu'ils sont détaillés ci-dessus.

DE DIRE que ces tarifs seront applicables à la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits

Suivent au registre les signatures

Fait à LA CLUSAZ, le 27 juin 2022

Le Maire,

DIDIER THEVENET

